

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 36 (2009)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles du Palais fédéral

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«Celui qui part en voyage...

...a quelque chose à raconter». Malheureusement, toutes les expériences en lien avec des voyages d'affaires ou d'agrément ne sont pas toujours positives. Il vaut donc la peine de bien préparer son voyage pour éviter, dans de nombreux cas, les contrariétés ou même le pire.

Les conseils suivants vous aideront à préparer les plus belles semaines de l'année et à en profiter:

Se procurer des informations

Informez-vous à temps sur votre pays de destination en consultant des guides de voyage, Internet, les médias, les conseils aux voyageurs du DFAE (voir encadré), etc. La brochure «Qui veut voyager loin ménage sa monture» du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) vous propose une foule de conseils qui ont fait leurs preuves: www.dfae.admin.ch/voyages, rubrique «Recommandations avant le départ». Vous pouvez aussi commander cette brochure en allemand, français et italien auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Publications fédérales, CH-3003 Berne.

Sous la rubrique Conseils aux voyageurs, le DFAE publie sur Internet son évaluation de la situation sécuritaire dans plus de 150 pays.

Les Conseils aux voyageurs se concentrent sur l'évaluation de la situation sécuritaire en matière de politique et de criminalité. Ils attirent l'attention sur des risques potentiels et contiennent des recommandations quant aux précautions à prendre en voyage. Si le DFAE estime que les dangers sont particulièrement élevés dans un pays ou une région, il y déconseille les voyages. Les Conseils aux voyageurs se concentrent donc sur un aspect tout à fait spécifique du voyage. Pour les autres éventualités, ils renvoient aux organes compétents, p. ex. pour des renseignements sur les dispositions d'entrée et sur la propagation des maladies. Les Conseils aux voyageurs sont publiés dans les trois langues officielles, l'allemand, le français et l'italien, vérifiés en permanence et adaptés en cas de modification de l'évaluation de la situation: www.dfae.admin.ch/voyages

ESTHER LEUPP, DFAE, CONSEILS AUX VOYAGEURS

Documents de voyage

Informez-vous à temps sur les dispositions d'entrée auprès de la représentation (ambassade ou consulat général) de votre pays de destination (les représentations suisses ne peuvent vous donner aucune information à ce sujet):

- Un passeport est-il nécessaire ou la carte d'identité suffit-elle? (pour l'UE: http://europa.eu/abc/travel/doc/index_fr.htm)
- Un passeport lisible par machine suffit-il ou un passeport biométrique est-il requis? Un passeport provisoire suffit-il (certains pays comme le Qatar, le Koweït, le Bahreïn, exigent un visa dans le passeport provisoire)? (informations pour les États-Unis: http://bern.usembassy.gov/niv_waiver_program.html, www.schweizerpass.admin.ch/pass/fr/home.html),
- Avez-vous besoin d'un visa d'entrée, de transit ou de sortie?
- Devez-vous vous procurer le visa dans votre pays de domicile avant le départ ou le recevez-vous à l'aéroport lors de l'entrée?
- Y a-t-il d'autres dispositions à respecter avant l'entrée? (p. ex. l'autorisation d'entrée obligatoire depuis le 12 janvier 2009 pour les États-Unis: <https://esta.cbp.dhs.gov/>)
- Les mineurs qui voyagent seuls ou accompagnés d'un seul de leurs parents ont-ils besoin d'une permission de voyager particulière des parents ou du parent non accompagnant?

Notez qu'il est obligatoire de posséder une carte d'identité dans l'UE malgré l'accord de Schengen. Vous devez pouvoir prouver votre

identité à tout moment. Votre passeport compte-il encore assez de pages et est-il encore valable au moins 6 mois après l'entrée dans votre pays de destination? Notez que dans certains pays, un passeport doit avoir encore au moins deux pages libres face à face lorsque vous demandez un visa.

Si vous avez besoin d'un nouveau passeport suisse, demandez-le à temps (au moins six semaines avant l'utilisation) à la représentation auprès de laquelle vous êtes enregistré: www.dfae.admin.ch (Représentations). Les passeports provisoires peuvent certes être délivrés, mais ils ne sont valables que pendant 12 mois au maximum, ne contiennent que 16 pages et coûtent 100 francs. Il n'existe pas de passeports provisoires avec des données biométriques.

À la maison comme en voyage, conservez toujours soigneusement votre passeport et protégez-le contre le vol et la perte. En cas de perte de votre passeport, des copies du passeport effectuées avant le voyage peuvent se révéler utiles. Elles ne remplacent toutefois ni le passeport original, ni les clarifications des représentations suisses, qui peuvent prendre un certain temps, en particulier le week-end. En cas de perte de votre passeport, exigez que la police dresse un rapport. Celui-ci est nécessaire pour l'émission d'un passeport provisoire ainsi que pour l'annulation du passeport volé.

Assurances

Dans de nombreux pays, les frais de médecin et d'hôpital sont comparables à ceux de la Suisse, voire plus élevés. Même un bref séjour à l'hôpital ou un rapatriement peut s'avérer très onéreux.

Avant le voyage, clarifiez les points suivants avec vos assurances:

- Quelle est la couverture d'assurance à l'étranger?
- Devez-vous régler vous-même les factures à l'étranger et vous faire rembourser plus tard seulement par l'assurance?
- Existe-t-il une assurance annulation?

Le cas échéant, il est conseillé de prendre une assurance maladie et/ou voyage supplémentaire.

Argent

Si vous perdez de l'argent ou qu'il vous est volé, vos proches ou amis peuvent vous en virer rapidement via des agences telles que Western Union (www.westernunion.com).

Pour manque de place, l'article a dû être raccourci. Vous pouvez le lire dans son intégralité sur www.revue.ch. Nous espérons que ces conseils contribueront à rendre votre séjour inoubliable et vous souhaitons de belles vacances et un voyage sans problème!

Et s'il arrivait quand même quelque chose...

Prenez contact avec vos proches si vous entendez parler d'une catastrophe dans le pays où vous passez vos vacances. Ils se font certainement du souci pour vous.

Si vous rencontrez des difficultés, restez calme. N'opposez jamais de résistance face à l'autorité de l'État, mais insistez sur votre bon droit d'informer la représentation suisse la plus proche en cas d'arrestation.

Si le recours à vos propres moyens ne suffit plus, vous pouvez vous adresser à la représentation suisse compétente: www.dfae.admin.ch (Représentations). Les services de l'ambassade ou du consulat général consistent en premier lieu à vous aider à voler à nouveau de vos propres ailes. Ils peuvent par exemple vous mettre en contact avec des médecins ou des hôpitaux, organiser les rapatriements, communiquer

les coordonnées d'un avocat sans engagement ou délivrer un document de voyage en cas de perte du passeport. Pour certaines prestations, les représentations doivent prélever des frais. Vous trouverez de plus amples informations sur www.dfae.admin.ch (Services – Aide à l'étranger). N'attendez toutefois pas l'impossible, car les représentations sont liées à des normes juridiques. Elles ne peuvent faire office de banque, procéder à des enquêtes policières, s'immiscer dans une procédure judiciaire en cours ou libérer des Suisse(sse)s qui ont enfreint la loi sans procédure judiciaire. Les représentations ne peuvent pas mettre des sommes d'argent à disposition pour la poursuite du voyage et les frais d'hôtel. Elles ne peuvent pas non plus avancer des fonds pour couvrir les dépenses en cas de décès, pour des cautions, des amendes ou des honoraires d'avocat. La représentation ne peut pas délivrer un passeport à l'aéroport ou demander un visa d'entrée ou de sortie pour vous.



Envoi de la «Revue Suisse»

Vous souhaitez recevoir la «Revue Suisse» en format électronique? Vous recevez plusieurs exemplaires de la «Revue Suisse» à la même adresse?

La «Revue Suisse» fait peau neuve et se présente sous sa nouvelle forme sur Internet (e-paper). Si vous souhaitez désormais recevoir à chaque fois le lien vers la «Revue Suisse» actuelle par e-mail et lire la revue sur Internet, vous pouvez vous enregistrer sur le site www.swissabroad.ch (veuillez noter que votre programme de messagerie électronique doit être compatible avec le langage html). La version électronique de la «Revue Suisse» vous offre plusieurs avantages:

- Envoi plus rapide et plus sûr, indépendamment du lieu, dans de nombreux pays. Vous recevez la «Revue Suisse» immédiatement après sa parution, les articles gagnent ainsi en actualité.
- Libre choix de la langue; vous pouvez maintenant choisir vous-même la langue dans laquelle vous souhaitez lire la «Revue Suisse» (ne s'applique pas aux rubriques régionales).

J'ai accès à la «Revue Suisse» d'un membre de ma famille et renonce de ce fait à la recevoir à mon nom.

Nom/Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Signature:

Envoyer à la représentation compétente s.v.p.

Sur www.swissabroad.ch, vous pouvez aussi vous inscrire si vous souhaitez recevoir par e-mail des informations sur des sujets tels que la culture, l'économie, etc. de la part de votre représentation (ambassade ou consulat général). Vous trouverez des instructions simples qui vous guideront pas à pas sur www.swissabroad.ch ou dans le numéro de février de la «Revue Suisse» (n° 1/09).

Si vos enfants adultes vivent encore dans votre ménage, vous recevez la «Revue Suisse» en plusieurs exemplaires. Cela se répercute sensiblement sur les coûts. Comment pouvez-vous éviter les envois multiples et contribuer à faire des économies? Vous pouvez soit vous inscrire sur www.swissabroad.ch pour l'envoi électronique, soit renoncer à votre numéro. Pour ce faire, retournez le talon en bas de page dûment complété et signé à la représentation compétente ou envoyez un e-mail. Adresses: www.dfae.admin.ch (Représentations).

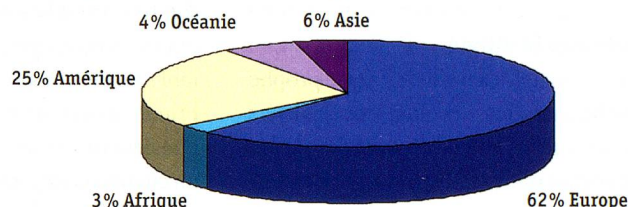
Statistique 2008 des Suisses de l'étranger

Fin décembre 2008, 676 176 ressortissants suisses vivaient à l'étranger, soit 8069 de plus qu'en décembre 2007 (+ 1,2 %). 485 286 personnes ou 71,6% sont des doubles nationaux.

Où vivent la plupart des Suisses de l'étranger? «Hitparade»

1. France	6. Royaume-Uni
2. Allemagne	(GB et Irlande du Nord)
3. États-Unis	7. Espagne
4. Italie	8. Australie
5. Canada	9. Argentine
	10. Brésil

Statistique des Suisses de l'étranger



57,6% de nos compatriotes à l'étranger sont des femmes, 22,5% des Suisses de l'étranger ont moins de 18 ans. De tous les citoyens ayant le droit de vote, 124 399, soit 23,9%, se sont inscrits sur un registre électoral.

La statistique complète ainsi qu'un communiqué de presse détaillé peuvent être consultés sur le site: www.dfae.admin.ch (Documentation – Publications – Suisses de l'étranger).

NOUVELLES INITIATIVES POPULAIRES ET RÉFÉRENDUMS

Depuis le dernier numéro et jusqu'à la clôture de la rédaction, aucune nouvelle initiative populaire n'a été lancée. À la page www.bk.admin.ch/aktuell/abstimmung, vous trouverez une liste des objets soumis au référendum et des initiatives populaires en cours ainsi que les formulaires de signatures correspondants, s'ils existent. Veuillez envoyer les formulaires complétés et signés directement au comité compétent. Celui-ci se charge de l'authentification de votre signature.

RESPONSABLE DES PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES DU DFAE:
RAHEL SCHWEIZER, SERVICE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER/DFAE, BUNDESGASSE 32,
CH-3003 BERNE, TÉL. +41 31 324 23 98, FAX +41 31 324 23 60
WWW.EDA.ADMIN.CH/ASD, PA6-AUSLANDCH@EDA.ADMIN.CH